



LOI N° 2022/019 DU 27 DEC 2022

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A PROCEDER
A L'ADHESION DU CAMEROUN A L'AFRICA FINANCE
CORPORATION (AFC), CREEE LE 28 MAI 2007 A ABUJA AU
NIGERIA

***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er} .- Le Président de la République est autorisé à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'Africa Finance Corporation (AFC), créée le 28 mai 2007 à Abuja au Nigeria.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 27 DEC 2022

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY



PAUL BIYA

www.prc.cm